

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 08 OCTOBRE 2013**

Le huit Octobre deux mille treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Quemperven sous la présidence de Monsieur Philippe WEISSE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. WEISSE P., LE PENNEC F., TREMEL G., TREMEL J., DUVAL C., TREMEL D et Mmes TRENTESAUX A., ALLAINMAT G., DELISLE-HERRY M.

**ETAIENT ABSENTES** : Mme Claire DAUPHIN, Mme Nelly SAVIDAN-MALLO.

Mme Armelle TRENTESAUX a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

## **CHOIX DE L'EMPRUNT 2013**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il était prévu au budget primitif de 2013 de financer en partie par un emprunt les travaux de requalification du bourg ainsi que les travaux de voirie.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de quatre organismes de crédit pour un prêt de 60 000 €.

Après concertation, Monsieur le Maire suggère de retenir la proposition de prêt à taux révisable du Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

- Durée : 15 ans
- Index : Euribor 3 mois moyenné (0,226% au XX/10/2013, date de l'offre)
- Echéance : trimestrielle
- Marge : 1,81%
- Modalités de déblocage : 10% à la signature du contrat et le solde dans les 2 mois suivant la signature de celui-ci.
- Frais et commissions : 0,10 % du montant du financement déduits du 1<sup>er</sup> déblocage de fonds.
- Particularité : passage à taux fixe possible à chaque échéance de remboursement (avec préavis d'un mois).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'emprunter au Crédit Agricole la somme de 60 000 € destinée au financement des travaux de requalification du bourg et des travaux de voirie, pour une durée de 15 ans,

**OPTE** pour un financement à taux révisable (1,81 % + Euribor 3M moyenné),

**OPTE** pour une périodicité trimestrielle de 60 échéances,

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt.

\*\*\*\*\*

### **TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'augmenter le prix du repas pris au restaurant scolaire par une augmentation de 1,64% ; à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 2013, il passera de 2,44 € à 2,48 € pour les enfants, de 3,98 € à 4,05 € pour les adultes, et de 2,20 € à 2,24 € pour la micro-crèche Ti Choutig.

\*\*\*\*\*

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Conseil Général des Côtes d'Armor a attribué pour l'année 2013, une Dotation Départementale de Solidarité Communale (DDSC) qu'il convient d'inscrire au budget principal de la commune en recette d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2013.

<b>COMPTES DEPENSES</b>					
CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
16	1641	998		<i>Emprunts auprès des Ets de crédit (en euros)</i>	<b>5 538,00</b>

<b>COMPTES RECETTES</b>					
CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
13	1323	64		<i>SUBV. D'EQUIP. NON TRAN DEPARTEMENTS</i>	<b>5 538,00</b>

\*\*\*\*\*

### **DECISION MODIFICATIVE N°2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT. BUDGET PRINCIPAL 2013**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2013.

<b>CREDITS A OUVRIR</b>					
CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
66	66111			<i>INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES</i>	<b>1300.00</b>

### **CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
022	022			DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	-1300.00

\*\*\*\*\*

**DECISION MODIFICATIVE N° 3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT. BUDGET PRINCIPAL 2013.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2013.

**CREDITS A OUVRIR**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
204	204151	65		Subventions d'équipement aux organismes publics - GFP de rat	1111.00

**CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2115	71		ACQUISITION BATIMENT	-1111.00

\*\*\*\*\*

**FINANCEMENT D'UNE CLASSE DE DECOUVERTE POUR LES ELEVES DE CM1 ET CM2 DE L'ECOLE PUBLIQUE DE QUEMPERVEN.**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un dossier de la Directrice de l'école de Quemperven, sollicitant une subvention pour un voyage pédagogique ayant pour thème le débarquement du 6 juin 1944 en Normandie.

Monsieur le Maire propose de rencontrer les Maires des autres communes du RPI Langoat Lanmérin Quemperven afin de trouver un accord sur une aide équivalente.

L'engagement de ce voyage devant être pris au plus tard le 14 octobre prochain, ce qui rend difficile de réunir le Conseil Municipal pour qu'il délibère au préalable, celui-ci autorise le Maire à négocier le montant de la participation de la commune par élève sur la base du dernier concours qui était de 18,00 €, avec un maximum de 40,00 € comme semble l'annoncer la commune de Lanmérin.

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Déconstruction du hangar Jouanny :**  
Monsieur le Maire demande l'aide des conseillers municipaux afin de retirer les plaques contenant de l'amiante sur le hangar Jouanny nouvellement acheté.  
Un rendez-vous est fixé au samedi 16 novembre prochain à 9h00.
- **Information réforme territoriale :**  
La décision sur l'avenir de la Communauté de commune du Centre Trégor est reportée après les élections municipales de 2014.
- **Plantations du bourg :**  
A voir à la prochaine réunion du conseil municipal.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux